BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 816

51 – MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS

Ventes et cessions

833 199 839 RCS Reims.
T.L.F..
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 24000.00 EUR.
Adresse : Route Nationale 31, 12 Allée des Missions, 51170 Fismes.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE TRANSFIM SARL Unipersonnelle -au capital de 21 300 euros - Siège social : RN 31 - Zone industrielle - Allée des Missions - 51170 FISMES - 480 229 277 RCS REIMS T.L.F. SARL au capital de 24 0000 euros Siège social : RN 31 - Zone Industrielle 12 Allée des Missions, 51170 FISMES, 833 199 839 RCS REIMS AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature électronique du 24.09.2026., La société TRANSFIM, SARL unipersonnelle au capital de 21 300 € dont le siège est RN 31 - ZI - Allée des Missions 51170 FISMES, n° 480 229 277 RCS REIMS, représentée par M. Romain BELTON, agissant en qualité de Gérant dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une décision de l'associée unique en date du 14 aout 2026, et La société T.L.F., SARL au capital de 24 000 € dont le siège social est RN 31 - ZI, 12 allée des missions 51170 - FISMES, n° 833 199 839 RCS REIMS, représentée par Mme Mélanie BELTON, agissant en qualité de Gérante et dûment habilitée aux fins des présentes en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 14 aout 2026, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société T.L.F. par la société TRANSFIM. La société T.L.F. ferait apport à la société TRANSFIM de la totalité de son actif, soit 932 677 €, à charge de la totalité de son passif, soit 594 405 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 338 272 euros. En rémunération de cet apport net, 84 parts nouvelles de 21,30 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société TRANSFIM à titre d'augmentation de son capital social de 1 789,20 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 336 482,80 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 21 parts de la société TRANSFIM pour 250 parts de la société T.L.F. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er avril 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société T.L.F. depuis le 1er avril 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société TRANSFIM. La société T.L.F. sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la

présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de REIMS au nom des deux sociétés le 25 septembre 2026 pour être annexé au RCS. Pour avis..

